

LE PAYS

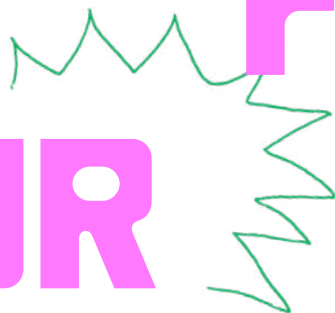


DE

Récit
de 3 années



AU COEUR

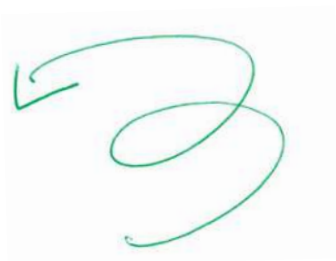


FOUGÈRES

du programme
Territoire

D'UN

PROJET



CIRCULAIRE

Économe
en Ressources

SOMMAIRE

ANNÉE 2 : LA DYNAMIQUE EST LANCÉE (ÉTÉ 2022 – ÉTÉ 2023) P.16

Collaboration territoriale autour d'une étude de réemploi des matériaux du bâtiment

Construction et application d'une stratégie biodéchets alimentaires

Sensibiliser et diffuser l'Économie Circulaire

ANNÉE 3 : L'HEURE DU BILAN (ÉTÉ 2023 – ÉTÉ 2024) P.28

Connaître les pratiques de gestion des végétaux

Consolider le partenariat du SMICTOM et des acteurs du réemploi

Penser l'après: la poursuite de l'Économie Circulaire

CONTEXTE ET MISE EN PLACE DU PROGRAMME TER P.03

L'appel à projets Territoire Économe en Ressources

Le SMICTOM du Pays de Fougères

L'étude de préfiguration et le recrutement des Chargées de mission

ANNÉE 1 : PRISE DE MARQUES (ÉTÉ 2021 – ÉTÉ 2022) P.10

Intégration des huit actions

Rencontre des partenaires

Trois actions démarrées

Les acteurs du réemploi et de la réparation

FOCUS SUR DEUX ACTIONS SIGNIFICATIVES P.38

Réemploi: vers la création d'une filière pour la seconde vie des matériaux du bâtiment

Biodéchets: l'expérimentation opérationnelle auprès des producteurs de biodéchets professionnels

FOCUS SUR TROIS ACTIONS QUI N'ONT PAS FONCTIONNÉ P.44

Le développement de la consigne de réemploi

La mise en place de l'écopâturage au SMICTOM

La création d'un label « Bâtiment public exemplaire »

Financé
par



CONTEXTE ET MISE EN PLACE

PROGRAMME TER

L'APPEL À PROJETS

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN OBJECTIF NATIONAL

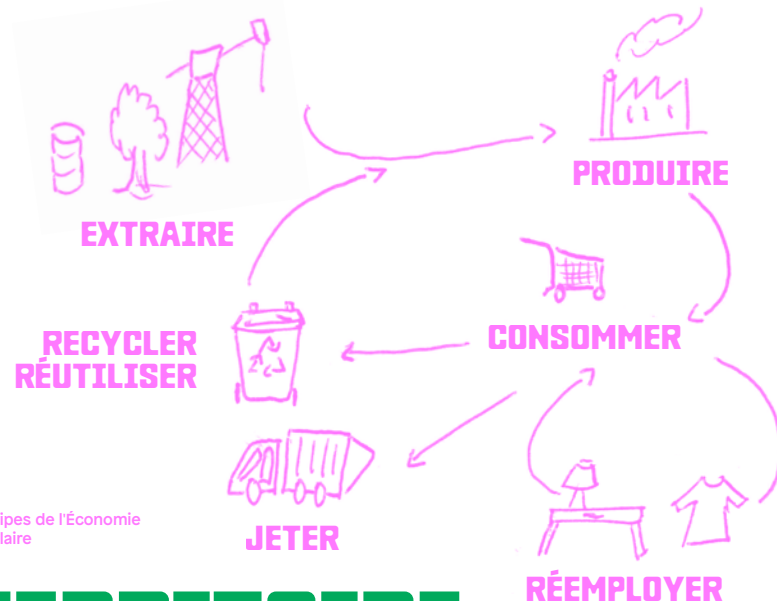
La France s'est engagée pour la transition vers une Économie Circulaire, reconnue comme objectif national dans la Loi du 17 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Au niveau européen, l'Économie Circulaire est un axe majeur du Pacte Vert de 2019. Dans ce contexte, la Loi du 10 février 2020 sur l'Anti-Gaspillage et l'Économie Circulaire (AGEC) entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation. Tout juste un mois plus tard, un plan d'action sur l'Économie Circulaire est adopté par la Commission européenne en mars 2020.

L'ADEME : SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE NATIONAL...

Pour appliquer de façon opérationnelle ces directives, la France fait appel à son « Agence de la transition ». L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) placé sous la tutelle des Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle se décline en agences régionales et participe à la mise en œuvre des politiques publiques de transitions environnementales et énergétiques. Pour ce faire, elle dispose de trois compétences : scientifiques et techniques ; expertise et conseil ; centre de ressources. Ses principaux outils sont les appels à projets, ayant pour but de financer des changements concrets dans les secteurs public et privé.

MAIS QU'EST-CE C'EST L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

L'Économie Circulaire est un modèle économique qui consiste à produire des biens et des services de manière durable. Son objectif est de limiter le gaspillage des ressources et la production des déchets. Basé sur une gestion durable des ressources et sur de nouveaux modes de production et de consommation, le modèle circulaire s'oppose au modèle linéaire du tout jetable : extraire les ressources naturelles, fabriquer des produits, les consommer et les jeter.



Principes de l'Économie Circulaire

TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES

...QUI SE DÉCLINE AU NIVEAU RÉGIONAL

En cohérence avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPDG) en Bretagne, l'ADEME Bretagne souhaitait élargir la dynamique engagée sur les territoires « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG) en lançant, en juin 2017, l'appel à projets « Territoire Économe en Ressources ». Cet appel à projets insiste sur le lien et la cohérence à construire avec les autres politiques territoriales, notamment Développement économique, Aménagement, Énergie-

climat dans le cadre des politiques Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

De même, les candidatures abordait une approche spécifique Ressources / Filières pour concourir à la fois :

- à une utilisation raisonnée des ressources disponibles
- à un taux de valorisation optimal
- à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation
- à la gestion de cette ressource

La notion de « local » était donc ici prépondérante.

LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGÈRES

LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Pays de Fougères est un établissement public assurant le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD). Il a en charge la prévention et la collecte des ordures ménagères de 88 294 habitants (INSEE 2021). Il est compétent sur le Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine, sur un territoire composé de quarante-six communes issues de quatre intercommunalités.

Le SMICTOM a délégué sa compétence traitement au S3T'EC (Syndicat de Tri, Traitement et Transition Ecologique et circulaire Vitré-Fougères) depuis le 1^{er} janvier 2019.

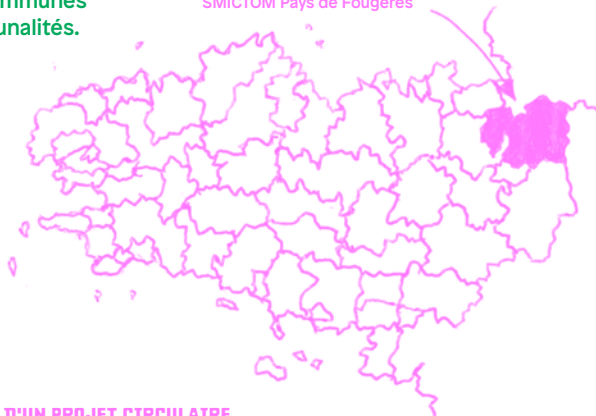
LES ÉLUS ET AGENTS DU SMICTOM

Chacune des quatre intercommunalités adhérentes au SMICTOM désigne des représentants. Le nombre de représentant est proportionnel à la population. Les soixante-huit élus siègent au sein du Comité Syndical, qui se réunit plusieurs fois par an pour voter le budget, les investissements ainsi que les grandes orientations du Syndicat. Le Comité Syndical élit le Président et les huit Vice-Présidents. Ensemble, ils forment le Bureau Syndical, qui se réunit tous les mois. Il délègue certains travaux et études à différentes Commissions et Groupes de travail.

Cette organisation permet d'intégrer les Délégués du Comité Syndical dans les études et recherches, d'étudier les problèmes et de proposer des solutions au Bureau Syndical. Quarante-vingt agents travaillent au SMICTOM. Additionnés aux quarante-six emplois indirects, ce sont cent-neuf emplois au service des déchets sur le territoire. Le service est organisé en quatre pôles :

- Administratif
- Technique
- Projets
- Prévention-Économie Circulaire.

SMICTOM Pays de Fougères



L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION ET LE RECRUTEMENT DES CHARGÉES DE MISSION

CONTEXTE DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS

En août 2018, le SMICTOM du Pays de Fougères se porte candidat à l'appel à projets « Territoire Économique en Ressources ». Cette candidature avait pour objectif de renforcer le service Prévention du SMICTOM, dans un contexte de délégation de la compétence traitement au S3T'EC.

En effet, avant le 1^{er} janvier 2019, le SMICTOM du Pays de Fougères disposait des compétences prévention, collecte et traitement des ordures ménagères. Avec la perspective d'une compétence en moins, la direction et les élus de l'époque ont souhaité étoffer les prérogatives liées à la prévention via le développement de l'Économie Circulaire sur le territoire.

Trois mois plus tard, en novembre 2018, l'ADEME Bretagne retient cette candidature après concertation du Conseil Régional et de la DREAL.

L'accompagnement prévu par l'ADEME se concrétise au travers d'un financement à hauteur de 75 % de l'étude de préfiguration.

LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS

Cette étude avait pour but de définir au mieux un programme d'actions étalé sur trois ans et respectant les objectifs de l'appel à projets.

Pour mener à bien la rédaction d'un programme TER, le SMICTOM Pays de Fougères, associé au Pays de Fougères (aujourd'hui Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères), a souhaité se faire accompagner par les cabinets *Auxilia* et *Terra* pour une durée de neuf mois. Initiée en février 2019, la démarche a permis de réaliser un diagnostic (déchets et ressources) et un plan d'actions, en associant de nombreux acteurs publics et privés autour des objectifs de l'Économie Circulaire.

Alors que le plan d'actions devait être co-porté par le SMICTOM et les deux principaux EPCI du territoire, pour un dépôt du dossier à l'ADEME le 5 décembre 2019, la triple gouvernance Fougères Agglomération – Couesnon Marches de Bretagne – SMICTOM du Pays de Fougères apparaît comme trop complexe.

Finalement, le SMICTOM portera seul les postes et sollicitera ses EPCI adhérents pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Action 1 :** Développer la construction biosourcée.
- **Action 2 :** Soutenir les activités de récupération de fauches.
- **Action 3 :** Développer et consolider les structures de réemploi.
- **Action 4 :** Développer la consigne de réemploi.
- **Action 5 :** Organiser des événements relatifs à la démarche de TER.
- **Action 6 :** Définition d'une gestion territoriale de la matière organique.
- **Action 7 :** Exemplarité des constructions publiques.
- **Action 8 :** Développer une filière pour les matériaux de seconde vie.



1. CONSTRUCTION BIOSOURCÉE



2. ACTIVITÉS DE RÉCUPÉRATION DE FAUCHES

LE RECRUTEMENT DES CHARGÉES DE MISSION

Le SMICTOM du Pays de Fougères devient donc lauréat de l'appel à projets en 2021. Pour mettre en œuvre son plan d'actions, le choix est fait de recruter deux Chargées de mission Économie Circulaire au sein du SMICTOM du Pays de Fougères : un premier poste sera tourné vers la matière minérale et le réemploi (actions 3, 4 et 8) et le second vers la matière organique (actions 1, 2 et 6).

Les deux Chargées de mission se partageront l'aspect événementiel (action 5) et l'exemplarité des constructions publiques (action 7). Elles seront coordonnées par une Responsable de Service



5. ÉVÈNEMENTS DÉMARCHE TER

Le 1^{er} juillet 2021, Pauline Leroux et Élise Poignant sont recrutées, respectivement sur le réemploi et sur la matière organique.

Suite à deux départs et un remaniement, Héroïse Pereira est recrutée afin de remplacer Elise Poignant le 11 avril 2022. Pauline Leroux et Héroïse Pereira se chargent de poursuivre les actions du programme jusqu'en 2024.

Pauline Leroux dispose de huit années d'expérience passées dans diverses structures publiques autour des déchets et est passionnée par les questions liées au réemploi. Héroïse Pereira sort d'une formation pluridisciplinaire portant sur la concertation et sur les transitions environnementales de Sciences Po Rennes, et a pour souhait de devenir une actrice opérationnelle des dites transitions.



6. GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE



3. STRUCTURES DE RÉEMPLOI



4. CONSIGNE DE RÉEMPLOI



7. CONSTRUCTIONS PUBLIQUES



8. FILIÈRE MATÉRIEAUX DE SECONDE VIE

PRISE DE MARQUES

ÉTÉ 2021
ÉTÉ 2022

INTÉGRATION DES HUIT ACTIONS

LE DÉMARRAGE RAPIDE DU PROGRAMME

Une étape d'intégration des actions en lien avec la rencontre des partenaires a été nécessaire.

La première année a été marquée par un rapide démarrage sur une majorité des actions. Les premières étapes franchies sont les suivantes

• Les Groupes de travail sur la biomasse

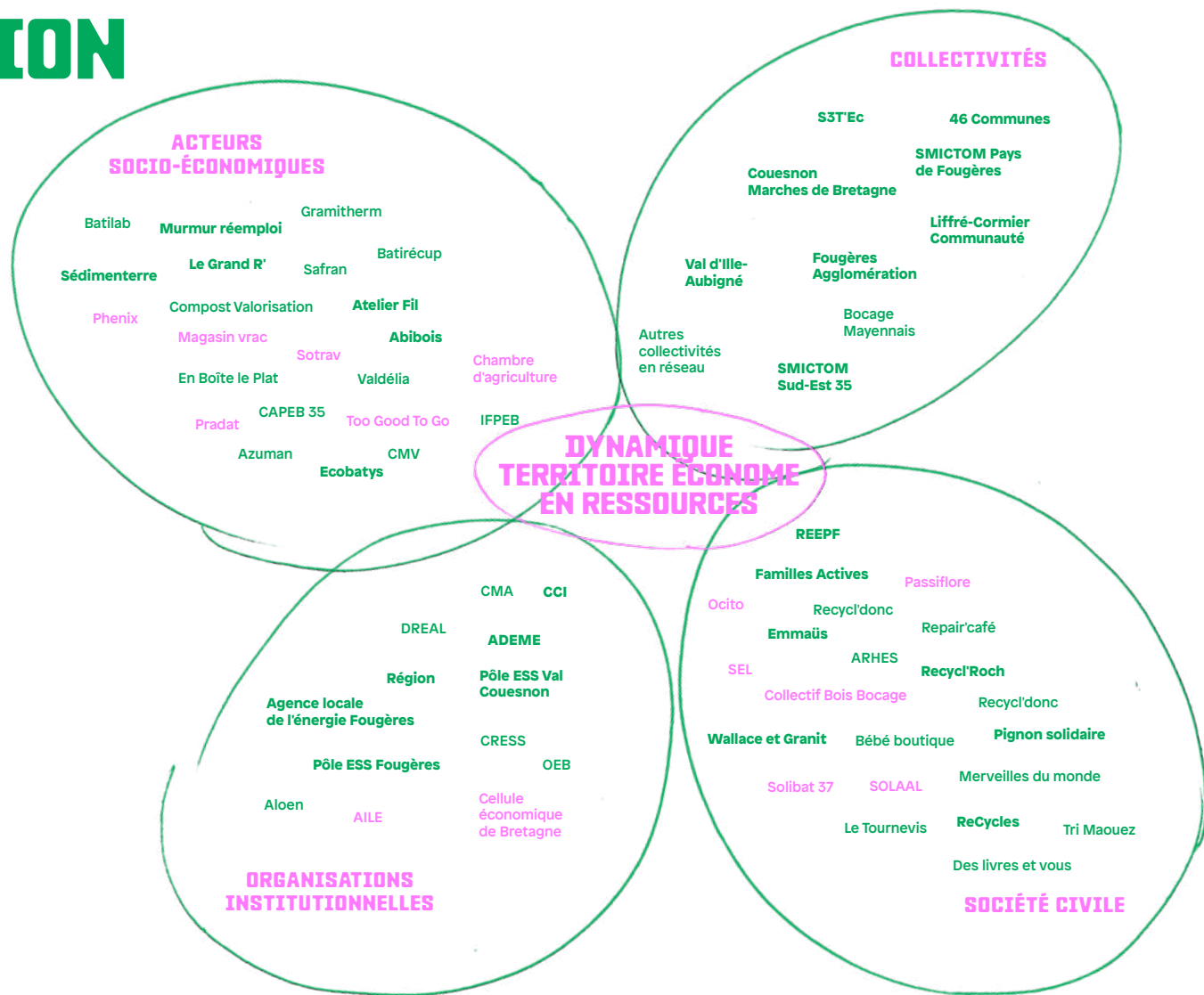
Actant le tri à la source des biodéchets et la réponse à l'appel à projets « Biodéchets » de l'ADEME Bretagne.

• Le travail conjoint avec le SMICTOM Sud-Est 35 consistant principalement à s'intéresser à la ressource minérale

Avec une réponse à un appel à projets de l'ADEME Bretagne pour lequel nous avons été lauréat, et le démarrage d'un marché pour le diagnostic et l'étude de faisabilité pour développer la seconde vie des matériaux du bâtiment sur nos territoires.

• La réunion des acteurs du réemploi

Ayant permis de dégager des pistes de travail communes.



LÉGENDE

Gras : porteur d'action, partenaire, prestataire TER

Vert : rencontré en 2021-2024

Rose : acteur non rencontré

RENCONTRE DES PARTENAIRES

LES RÉUSSITES DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Les réussites de la première année se concrétisent autour de trois grandes actions portant sur la biomasse, les matériaux et le réemploi.

• **La biomasse**, car la gestion s'est actée et organisée via l'impulsion des réunions de Groupe de travail.

Des solutions ont été apportées aux professionnels comme aux particuliers du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets), concernant les végétaux et les déchets alimentaires.

• **Les matériaux**, pour la rapide montée en compétence permettant au SMICTOM d'être lauréat d'un appel à projets de l'ADEME Bretagne, ainsi que pour avoir lancé un marché débouchant sur diagnostic et une étude de faisabilité.

• **Le réemploi** via un premier temps d'échange avec les acteurs du réemploi aboutissant sur des sujets de travail commun et la mise à disposition d'un espace réemploi pour les vélos sur une déchèterie.

LES FREINS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Cette première année a également connu des freins, notamment :

• **Le portage de l'Économie Circulaire** par un organe qui a une compétence principale de collecte et secondaire de prévention. Les missions et le cadre du programme TER sont systématiquement expliqués en interne comme en externe. Par exemple, le portage du marché de réemploi des matériaux du bâtiment a pu semer la confusion. Car, le SMICTOM n'a pas les compétences sur les déchets du bâtiment, et une compétence traitement déléguée.

• **Les relations avec les services des EPCI adhérents.**

C'est un frein notamment car notre territoire ne couvre pas l'entièreté des EPCI. C'est également une force car ce lien, qui était faible du fait de la compétence unique portée par le SMICTOM, s'est recréé.

• **Le changement des interlocuteurs en interne et avec les partenaires.**

Nous sommes sur des programmes de partenariats avec des missions relativement chronophages. Par exemple, en interne les personnes qui gravitent autour du programme ont beaucoup changé (Chargée de mission TER, Responsable Service Prévention et Responsable Communication principalement).

LES ACTEURS DU RÉEMPLOI

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION

Au mois d'avril 2022 s'est organisée la première « Table Ronde » des acteurs du réemploi et de la réparation. Elle avait pour objectif l'interconnaissance des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui œuvrent au réemploi et/ou à la réparation. Cela a également permis d'aborder des sujets communs afin de faire avancer chacun dans ses objectifs de développement.

Pour travailler collectivement, des pistes de réflexion se sont dessinées : les vélos, la communication, l'interconnaissance, les expérimentations, l'accès au foncier, les finances et la mutualisation.



Visite d'un acteur du réemploi, Recycl'Roch



L'entreprise d'insertion Le Tournevis

LES DATES ET SUJETS DES TABLES RONDES

• **12/04/2022** : Première rencontre et définition des besoins.

• **14/10/2022** : Vélos, accès aux espaces réemploi de deux déchèteries et communication.

• **07/03/2023** : Vélos, communication, échanges sur les finances mobilisables et les dates des événements à venir.

• **13/09/2023** : Visite d'un acteur du réemploi Recycl'Roch, validation d'une communication en déchèterie et validation d'un article de presse

• **21/03/2024** : Dernière table ronde avec visite de l'entreprise d'insertion Le Tournevis, échanges sur le local réemploi de Saint-Aubin-du-Cormier, réflexion sur la future déchèterie et suite à donner à ces Tables Rondes.

TROIS ACTIONS DÉMARRÉES

ET DE LA RÉPARATION



**LA
DYNAMIQUE
EST LANCÉE**

**ÉTÉ 2022
ÉTÉ 2023**

COLLABORATION TERRITORIALE AUTOUR D'UNE ÉTUDE

LE POIDS DU SECTEUR DU BTP DANS LA PRODUCTION DE DÉCHETS MINÉRAUX

Un travail conjoint a été mené avec le SMICTOM Sud-Est 35. Celui-ci a pris la forme d'un marché portant sur un diagnostic et une étude de faisabilité, dans le but développer la seconde vie des matériaux du bâtiment sur nos territoires. Cette action permettant ainsi de préserver la ressource minérale a démarré en 2022.

Le secteur du BTP est un très grand consommateur de ressources. En France, en 2018, l'extraction totale de matières minérales du sous-sol s'élevait à 381 millions de tonnes.

Parmi ces minéraux extraits, utilisés principalement dans la construction, une grande majorité (343 millions de tonnes, soit 90%) sont des graviers et du sable. C'est aussi le premier producteur de déchets avec près de 232 millions de tonnes, dont 46 millions

de tonnes issues du secteur du bâtiment et 186 millions de tonnes issues du secteur des travaux publics. À titre de comparaison, ce sont environ 30 millions de tonnes issues des ménages qui sont collectées par le SPGD. Selon la Cellule Économique de Bretagne, ce sont environ 9 millions de tonnes qui sont produites chaque année sur la Région, et 200 000 tonnes sur le territoire du SMICTOM.

La situation étant similaire du côté du SMICTOM Sud-Est 35, une coopération s'est réalisée conjointement sur cette action. L'idée première était la réalisation d'une plateforme de stockage, tri et remise en état des matériaux.

Face à un territoire plutôt rural, nous n'avons pas voulu fermer les portes et étudier les différentes solutions d'accès à ces gisements. Pour rendre cette étude palpable, nous avons décidé de mettre en avant deux chantiers pilotes sur le sujet. En 2022, un marché est ainsi monté pour répondre à ce questionnement territorial.

LA CONSTRUCTION D'UNE COOPÉRATION TERRITORIALE

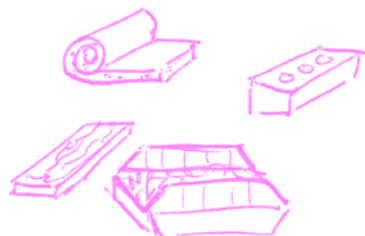
La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction et de gestion des déchets. La Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 poursuit ces objectifs pour atteindre un meilleur taux de valorisation des déchets, dont ceux du BTP.

CF. FOCUS
ACTION
P. 48

381 MT.
DE MINÉRAUX
EXTRAITS



90 % DE GRAVIERS
ET SABLE



1^{ER}
PRODUCTEUR
DE DÉCHETS



200 000 TONNES
SUR LE TERRITOIRE
DU SMICTOM

SUR LE RÉEMPLOI DES MATÉRIEAUX DU BÂTIMENT

CONSTRUCTION ET APPLICATION

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS AU SMICTOM

Le choix des élus du SMICTOM du Pays de Fougères en ce qui concerne l'obligation de tri à la source des biodéchets alimentaires des usagers s'est arrêté sur le « tout compostage ». Ainsi, le SMICTOM vend des composteurs à tarif préférentiel aux habitants disposant d'un jardin individuel.

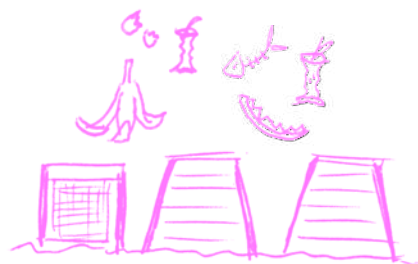
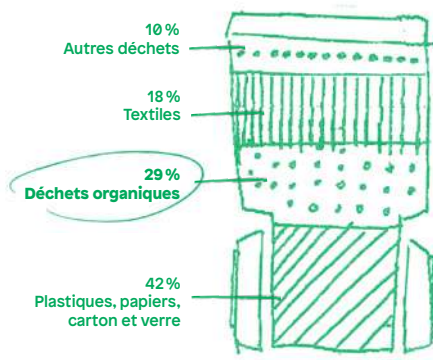
Pour les immeubles et autres habitats collectifs, le SMICTOM a décidé d'accroître le déploiement du compostage collectif. En effet, une soixantaine de composteurs collectifs sont implantés sur le territoire depuis 2010. Ils sont gérés via un partenariat avec l'association fougèraise Familles Actives au Centre Social (FACS). En juin 2022, les Chargées de mission TER ont répondu à l'appel à projets « Biodéchets » de l'ADEME



COMPOST INDIVIDUEL
AU TARIF
PRÉFÉRENTIEL

Bretagne, et la candidature a été retenue. Cela a permis le financement de 90 sites de compostage collectif sur trois ans.

DE QUOI SONT COMPOSÉES NOS POUBELLES ?



COMPOST COLLECTIF
AVEC
UN PARTENARIAT

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA GESTION DE LEURS BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Après le tri à la source et la valorisation des biodéchets imposés aux gros producteurs depuis 2012, la loi poursuit la réduction progressive des seuils annuels pour, d'ici 2024, arriver à une obligation s'appliquant à tous les professionnels, indépendamment du poids des biodéchets. Les nouvelles dispositions sont désormais exposées dans la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) avec deux échéances phares à retenir :

• Au 1^{er} janvier 2023, au-delà de 5 tonnes annuelles (l'équivalent d'une centaine de repas par jour), les producteurs sont dans l'obligation de trier et valoriser les biodéchets.



1^{ER} JANVIER 2023
5 TONNES



1^{ER} JANVIER 2024
TOUS LES VOLUMES

D'UNE STRATÉGIE BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

• À partir du 1^{er} janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets s'applique à tous et toutes, quels que soient les volumes et l'activité des producteurs.

La position du SMICTOM du Pays de Fougères est de privilégier la gestion de proximité des biodéchets (compostage), et donc de ne pas faire de collecte séparée. Il convient de rappeler que la mission première du SMICTOM est la collecte des déchets des ménages, et qu'aucune obligation légale ne le pousse à s'adresser aux professionnels. Pour autant, dans le cadre du programme d'actions Territoire Économe en Ressources, le SMICTOM a formulé le souhait d'accompagner les professionnels dans le tri de leurs biodéchets.

LES RÉUNIONS D'ÉCHANGES ORGANISÉES

L'accompagnement des professionnels producteurs de biodéchets alimentaires dans la mise du tri à la source a réellement débuté après le recrutement d'Héloïse Pereira. Les précédents Groupes de travail Biodéchets, composés d'élus et d'agents du SMICTOM, avaient décidé que des réunions sectorialisées devaient être organisées. Le but était de recenser les pratiques de gestion des biodéchets alimentaires des professionnels, et leur proposer un accompagnement technique. Dès lors, il a fallu identifier et constituer la liste de ces professionnels. Les catégories retenues ont été :

- les restaurateurs
- les métiers de bouches
- les gîtes et hôtels
- les établissements médico-sociaux
- les établissements scolaires
- les épiceries
- les grandes et moyennes surfaces

Pour constituer cette liste, nous avons eu recours aux fichiers de la CCI et aux annuaires de l'Éducation Nationale. Au total, 703 professionnels ont été identifiés et contactés par courrier. Ce dernier, envoyé début juillet 2022, les informait de la législation et les invitait à une des cinq réunions sectorialisées se déroulant en septembre 2022.

Malheureusement, les fichiers CCI n'étaient pas à jour, et 68 courriers nous sont revenus, souvent pour cause de fermeture administrative. Finalement, seulement 46 personnes se sont inscrites. Ce faible nombre nous a poussés à revoir à la baisse le nombre de réunions sectorialisées et de n'en garder que deux. Ainsi les 12 et 26 septembre 2022, les deux réunions ont eu pour but :



Le compostage collectif

- d'informer les participants sur la législation pour leur permettre d'anticiper les contraintes légales
- de connaître leurs pratiques de gestion des biodéchets
- de les mettre en lien pour les inciter à trouver collectivement des solutions
- de leur proposer un soutien organisationnel

Les échanges ont été un peu tendus lors de la première réunion, notamment en raison du peu de solutions disponibles sur le territoire. Malgré tout, les participants ont montré une véritable volonté de respecter la réglementation. Cependant, les synergies entre producteurs n'ont pas eu lieu favorisant ainsi des solutions individuelles.

PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

Pour relancer l'accompagnement des professionnels, et tout particulièrement des établissements scolaires, un partenariat a été monté avec Tom Goldstein, Maître Composteur indépendant au sein du *Grand R'*.

Partant du constat que de nombreux établissements souhaitaient mettre en place du compostage au sein de leurs structures mais ne disposaient pas des connaissances techniques pour le faire, nous avons organisé deux Cafés Compost les 15 et 29 mars 2023. Vingt professionnels sont venus à ces temps d'échange informels et conviviaux où ils ont pu poser toutes leurs questions sur le compostage en établissement à Tom Goldstein. Par la suite, trois établissements ont repris contact avec le Maître Composteur afin de mettre en place des composteurs, et d'être accompagnés durant un an jusqu'à leur autonomie.



Bac à compost individuel

Café Compost du 15 et 29 mars



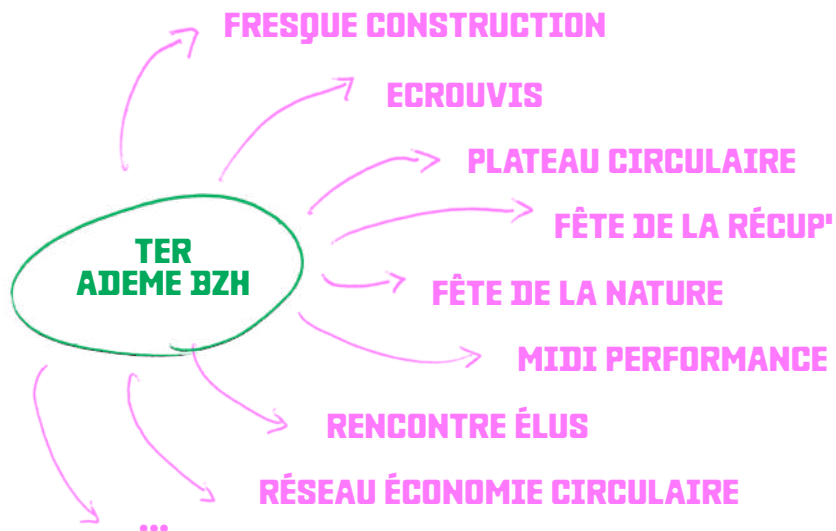
SENSIBILISER ET DIFFUSER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'ESSAIMAGE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un des axes les plus gratifiant des missions d'accompagnement au changement de comportement comme peuvent l'être celles portées par le programme TER est l'essaimage. Le montant du budget alloué par l'ADEME Bretagne aux dépenses de communication et d'animation nous a permis d'organiser ou de co-organiser de nombreux événements. Le but était de diffuser l'Économie Circulaire durant trois ans, même si la majorité des événements ont lieu au cours de la deuxième année. Ces derniers ont

principalement concerné les thématiques du bâtiment durable, et ont eu des cibles diverses et variées : élus, habitants, acteurs publics et acteurs privés.

En effet, nous avons décidé de décliner nos actions « Développer la construction biosourcée », « Exemplarité des constructions publiques » et « Développer une filière pour les matériaux de seconde vie » en ateliers et événements du fait de leur caractère très technique. Ainsi, nous avons pu faire intervenir des spécialistes du sujet pour sensibiliser et vulgariser au plus grand nombre.



LE PAYS DE FOUGÈRES, AU COEUR D'UN PROJET CIRCULAIRE



Fresque de la construction 13/03/2024



Visite de chantier de l'extension de l'école biosourcée de Saint-Sulpice-la-Fôret

LES NOMBREUX ÉVÈNEMENTS PORTANT SUR LES PRATIQUES DE CONSTRUCTION VERTUEUSES

Le premier événement concernant la construction durable fut le Midi Performance du 6 octobre 2022 portant sur « Le développement de la construction biosourcée et du réemploi des matériaux de construction dans la commande publique » et animé par Michel Janssens, spécialiste du sujet. Ce format est un rendez-vous régulier en éco-construction partenaire du programme TER. C'est un événement dédié aux professionnels et aux collectivités, ouvert parfois

aux particuliers pour les accompagner le cas échéant dans un projet d'écoconstruction performant : produits, matériaux, savoir-faire, mise en œuvre, innovations, etc. C'est un temps d'échange et de convivialité, gratuit autour d'un en-cas.

Nous avons également participé à plusieurs visites de chantiers intégrant des matériaux bio et géosourcés via BRUDED. Il s'agit du réseau des collectivités territoriales bretonnes engagées dans la transition environnementale. Notamment, le 7 octobre 2022, nous nous sommes rendus sur le chantier de l'école de Saint-Sulpice-la-Forêt avec nos élus,



Après-midi autour de la fauche et du jardinage au naturel 01/10/2022

afin de leur faire découvrir les techniques de terre crue et paille. Puis, nous avons proposé à la CAPEB d'Ille-et-Vilaine un atelier sur la thématique de l'intégration des matériaux biosourcés et des matériaux de réemploi. Il était encore une fois animé par Michel Janssens. Celui-ci s'est tenu le 2 juin 2023 devant une dizaine d'artisans. Un peu plus tard, le 9 septembre 2023, nous avons organisé un ciné-débat autour du documentaire « Autant que faire se peut » au Cinéma Le Club de Fougères. La projection fut suivie d'un temps d'échange entre la trentaine de participants, le réalisateur Neven Denis et Marc Flippo, spécialiste de l'éco-construction apparaissant dans le film. Finalement, le dernier événement portant sur la construction durable fut la tenue d'une Fresque de la Construction,

le 13 mars 2024. Animée par François-Xavier Fohrenbach, elle a permis aux treize élus et agents présents de comprendre tous les enjeux, les impacts et les pistes d'amélioration du secteur de la construction.

LES AUTRES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DU RÉEMPLOI, DE LA NATURE ET DES ESPACES VERTS

Nous avons aussi pris part à des événements grand public, afin de faire connaître nos thématiques de travail. Ainsi, un stand de fabrication de briques en terre crue a été tenu par *Écobatys* à Fête de la Nature de Villecartier le 15 mai 2022 et le 14 mai 2023.

Il en a été de même à la Fête de la Récup', organisée par le service

Prévention du SMICTOM, le 17 septembre 2022 et le 10 juin 2023.

Cette dernière fut également l'occasion de mettre en avant de nombreux acteurs du réemploi et de la réparation avec lesquels nous travaillons. Finalement, nous avons co-organisé avec Couesnon Marches de Bretagne et le REEPF (Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères) une après-midi autour de la fauche et du jardinage au naturel le 1^{er} octobre 2022.

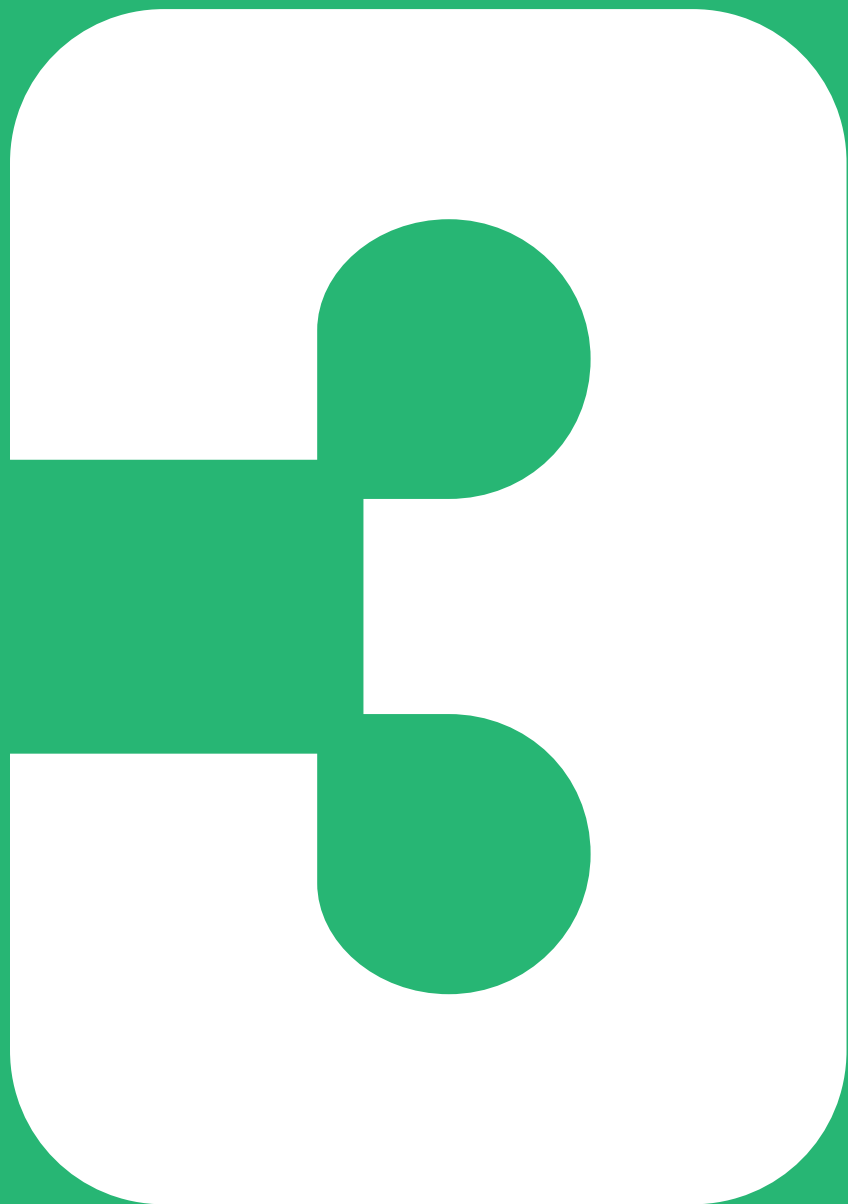
Au programme : démonstrations de fauche manuelle et de motofaucheuse, session de broyage de végétaux, vente de composteurs et présence de la Caravane Main Verte pour la sensibilisation aux pratiques de jardinage vertueuses.

Fête de la Récup 10/06/2023



Midi performance 06/10/2022



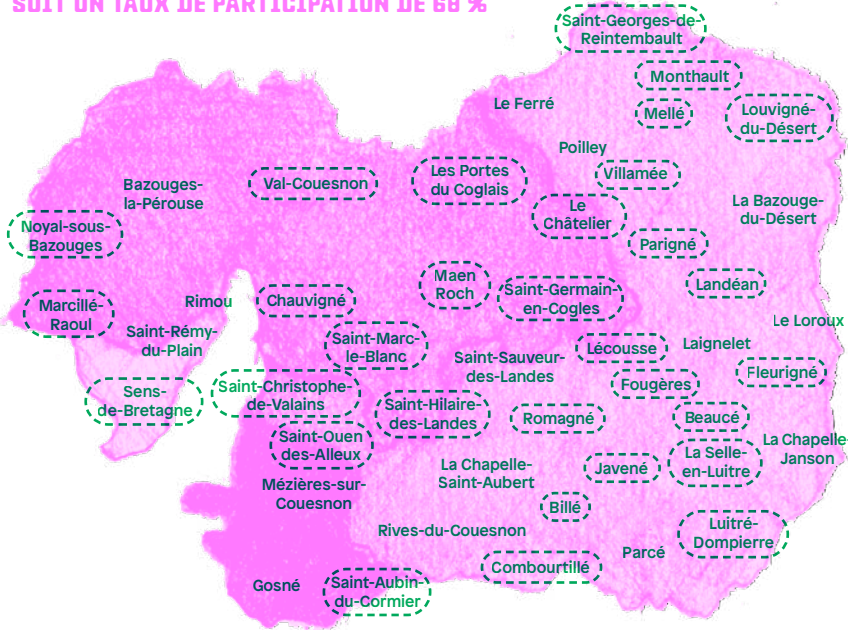


L'HEURE DU BILAN

ÉTÉ 2023
ÉTÉ 2024

CONNAÎTRE LES PRATIQUES

32 COMMUNES ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE,
SOIT UN TAUX DE PARTICIPATION DE 68 %



Liffré-Cormier Communauté Couesnon Marches de Bretagne Val d'Ille-Aubigné Fougères Agglomération

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELLS DANS LA GESTION DE LEURS VÉGÉTAUX

Les biodéchets sont les déchets de cuisine et de table, mais également les déchets de jardin.

En outre, la loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour

tous au 1^{er} janvier 2024. De plus, le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) breton prévoit une réduction de 20% des déchets verts collectés d'ici 2030. Dans ce contexte, le programme Territoire Écône en Ressources, s'est intéressé à la gestion des déchets verts, que nous appelons végétaux afin de ne pas sous-estimer

leurs intérêts. En septembre 2023, nous avons donc identifié les professionnels ayant une activité impliquant une production de végétaux : paysagistes, élagueurs, fleuristes et jardinerie.

Après quoi, nous leur avons proposé de répondre à une enquête envoyée par voie postale, afin de nous permettre de mieux appréhender leurs pratiques et de mieux cerner leurs besoins. Le but de cette enquête était de les accompagner au mieux dans la mise en place de pratiques vertueuses de gestion de leurs végétaux.

Après analyse des réponses, nous avons pu leur envoyer les résultats en décembre 2023. L'enquête nous a permis d'avoir une première idée des pratiques de gestion des végétaux des professionnels du territoire. Elle n'avait pas vocation à être exhaustive puisque les données récoltées étaient difficilement vérifiables et uniquement déclaratives. Le contexte quantitatif et qualitatif était donc incertain.

Néanmoins, les résultats ont permis de réaliser que des pratiques vertueuses étaient déjà grandement mises en œuvre. Par exemple, 88% des sondés avaient déjà adopté une ou plusieurs des pratiques suivantes : gestion différenciée, économie d'eau, zéro phyto, mulching, paillage naturel ou broyage. Un accompagnement avait initialement été prévu avec sept professionnels volontaires, mais n'a pas pu être réalisé par manque de temps.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA GESTION DE LEURS VÉGÉTAUX

La gestion des végétaux des communes soulève plusieurs enjeux sur le territoire. Le premier est celui du respect de la réglementation. Elles se doivent ainsi de respecter le tri à la source des biodéchets (loi AGEC). Vient ensuite l'enjeu de traitement. Actuellement, une majorité des communes dépose les coupes et tontes en déchèterie alors que le SMICTOM se doit de réduire de 20% les végétaux collectés en déchèterie (PRPGD). Cet objectif correspond à 84 kg/habitant pour 2030. Pourtant, en 2023, nous collectons encore 103 kg/habitant. En outre, une plateforme déchets verts utilisée par dix communes est amenée à fermer au cours de l'année 2024.

103 KG / HAB. 2023



84 KG / HAB. 2030

DE GESTION DES VÉGÉTAUX



Démonstration de la motofaucheuse

En 2023, nous y avons collecté 661 tonnes de végétaux. Par la suite, les communes se doivent de relever un enjeu d'exemplarité en diffusant de bonnes pratiques de gestion des espaces verts à leurs habitants.

Finalement, les pratiques alternatives au dépôt des végétaux en déchèteries répondent à un enjeu environnemental, puisqu'elles sont bénéfiques pour :

- la ressource en eau
- la biodiversité
- la limitation des transports et de l'émission de gaz à effet de serre
- la qualité du sol...

Ainsi, dans le cadre du programme TER nous nous sommes proposés d'accompagner les communes dans la réduction de leur production de végétaux. Pour ce faire, nous les avons invités à répondre à une enquête en ligne sous forme de court questionnaire en septembre 2023.

Cette enquête nous a permis de recueillir de nombreuses informations comme : les pratiques de gestion des espaces verts (en interne ou par des prestataires) ; les pratiques d'entretien des cimetières ; la quantité de végétaux produits ; la surface des espaces verts ; les exutoires ; les plans de gestion différenciée et l'accompagnement souhaité.

LES EXPÉRIENCES EMPIRIQUES AUTOUR DES VÉGÉTAUX

À la suite de cette enquête, nous avons organisé une visite des espaces verts de Saint-Aubin-du-Cormier le 7 octobre 2023 pour illustrer la gestion différenciée. Cette commune est particulièrement exemplaire dans la gestion des espaces verts : mulching, fauche tardive avec export, broyage des branchages pour le paillage, plus aucun fleurissement hors sol, etc. Résultat : la commune n'emène plus de végétaux en déchèterie.

De nombreuses communes souhaitent expérimenter du matériel innovant. Ainsi, le 21 octobre 2023, nous les avons invités à tester une motofaucheuse sur une des parcelles du SMICTOM grâce au prêt d'Espace Émeraude (jardinerie à Vitré). Conseillées pour les prairies, les motofaucheuses permettent de couper l'herbe sans l'abimer pour la fenaison. C'est un outil idéal pour entretenir les zones de fauches tardives.

Cette expérimentation a été rendue possible par la gestion différenciée pratiquée sur certaines parcelles du SMICTOM depuis le début du programme TER. Enfin, pour finir cet accompagnement, nous leur avons régulièrement partagé les formations ou visites portant sur la gestion écologique des espaces verts communaux.

CONSOLIDER LE PARTENARIAT DU SMICTOM ET DES ACTEURS DU RÉEMPLOI

L'HISTORIQUE DES TABLES RONDES

Depuis 2022, cinq Table Rondes réunissant les acteurs de l'ESS du réemploi et de la réparation du territoire du SMICTOM du Pays de Fougères ont eu lieu. Elles viennent en complément des actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) et ont permis l'aboutissement de plusieurs projets.

L'ABOUTISSEMENT DES TABLES RONDES

• La diffusion d'un article mettant en avant les acteurs sur le site du SMICTOM

• La signature de conventions :

– (Re)Cycles – du 01.10.2022 au 01.02.2024 – et Pignon solidaire – depuis le 01.06.2022 – pour qu'ils collectent des vélos respectivement sur les déchèteries de Saint-Aubin-du-Cormier et de Maen Roch.

– Recycl'Roch et Wallace & Granit pour les Samedis Seconde vie en déchèterie, où les deux associations font

de l'animation le premier samedi matin de chaque mois – de décembre 2023 à juin 2024 – afin de sensibiliser au réemploi et à la réparation et également via la mise en place d'une donnerie (dépôt et reprise gratuite).

– Wallace & Granit à partir d'avril 2024 pour le réemploi des articles de loisirs et bricolage.

• L'interconnaissance des acteurs a abouti à des actions inter-structures.

Avec, par exemple, l'embauche d'un bénévole d'une association en CDD dans une autre structure de l'ESS. La collaboration entre Le Repair Café et un chantier d'insertion sur les équipements électriques et électroniques pour faciliter l'accès à des pièces détachées.

Ou encore, les échanges entre les acteurs gravitant autour des cycles pour effectuer des échanges de vélos. Le lancement de réflexions sur l'activité de ces acteurs dans le cadre du PLPDMA. Ou bien encore du futur local réemploi de la déchèterie de Saint-Aubin-du-Cormier.

PENSER L'APRÈS : LA POURSUITE

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE SUR LA SUITE À DONNER AU PROGRAMME

Le programme Territoire Économe en Ressources arrivant à son terme le 30 juin 2024, les différents partenaires du programme ont été invités à une réunion le 5 décembre 2023 afin d'étudier les poursuites possibles des actions menées.

Grâce à un travail mobilisant l'intelligence collective, nous avons identifié cinq thématiques majeures. Des petits groupes, composés de trois à cinq personnes, ont formulé des propositions prioritaires concernant l'Économie Circulaire sur le Pays de Fougères. Voici le compte-rendu de ces propositions.

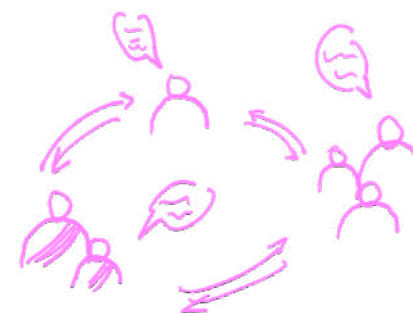


MATIÈRE ORGANIQUE

- Mettre l'accent sur l'éducation aux déchets et à la valorisation des biodéchets ainsi que sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire pour tous (enfants et adultes).
- Éviter la production de végétaux et valoriser ces ressources en proximité (gestion différenciée, écopâturage, Gramitherm, etc.).
- Valoriser tous les biodéchets alimentaires principalement par le compostage ou en méthanisation.
- Saisir ces nouvelles opportunités autour de la matière organique pour créer des emplois.

RÉEMPLOI / BÂTIMENT

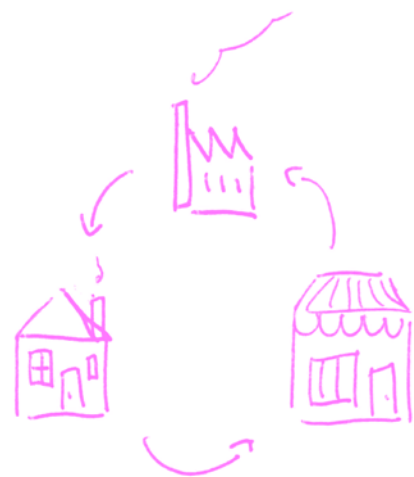
- Développer l'offre de formation aux matériaux de réemploi et aux matériaux biosourcés locaux privilégiant l'économie, la sobriété, la performance et la durabilité.
- Partager un guide méthodologique utilisé par toutes les collectivités.
- Créer une matériauthèque / un pôle ressources destiné aux professionnels et particuliers, reposant sur un réseau de recycleries et de zones de réemploi.
- Structurer une filière à l'échelle du territoire favorisant la création d'emplois de qualité et durables au-delà du bénévolat, afin de disposer de matériaux de réemploi qualitatifs.



ÉLUS / POLITIQUE

- Acquérir une compétence approfondie des enjeux via des formations portant sur la construction publique exemplaire (bio et géosourcée et réemploi). Puis, intégrer ces enjeux dans les documents stratégiques, comme le PLUI ou un contrat de territoire reflétant l'engagement politique.
- Définir les compétences et rôles de chaque entité (EPCI, SMICTOM, acteurs relais), et allouer un budget dédié correspondant à un équivalent temps plein.
- Encourager la coordination inter-collectivités pour partager les informations et les expériences.
- Mettre en place une aide financière et bénéficier d'un accompagnement politique.

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



SYNERGIES

- Mettre en place un poste de coordination et d'animation dédié sur le Pays de Fougères pour travailler sur le volet EIT (Écologie Industrielle et Territoriale) et ainsi développer l'Économie Circulaire inter-entreprises (identifier les responsables RSE, réaliser des diagnostics ressources mutualisables, créer et animer des groupes de travail thématiques, etc.).
- Définir les structures souhaitant porter le poste.
- Aller chercher les entreprises qui ne sont pas encore sensibilisées, afin de créer un véritable maillage territorial de l'Économie Circulaire.
- Poursuivre la mise en œuvre d'un COPIL (similaire à celui du TER) qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire: EPCI, SMICTOM, REEPF, Pôle ESS, CCI, CMA, ADEME, Région Bretagne, etc. et permette d'identifier les rôles de chacun.

FORMATION, MOYENS HUMAINS, FINANCES, COMMUNICATION

- Actualiser et animer le réseau en y investissant des moyens humains avec une coordination dédiée et pérenne. Il pourrait être judicieux d'impliquer des services civiques, des éco-agents, des volontaires territoriaux et en faisant appel à des prestataires locaux et externes.
- Investir concrètement dans l'Économie Circulaire avec des lignes de budget dédiées et des appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par la collectivité. Se financer en répondant aux appels à projets de l'ADEME (COT, TETE) et aux Fonds LEADER en soutien aux acteurs locaux.
- Mettre en œuvre une véritable stratégie de communication positive autour de l'Économie Circulaire, notamment via un événement marquant et fédérateur.
- Développer la formation à l'Économie Circulaire à destination des habitants, des collectivités (agents et élus), des acteurs économiques et associatifs.

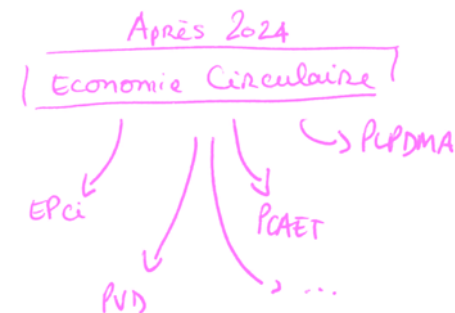


LA MOTIVATION DES PARTENAIRES DU PROGRAMME

Ainsi, les parties prenantes ont clairement exprimé leur volonté de maintenir l'élan de l'Économie Circulaire et de ne pas voir la dynamique s'essouffler. Les ateliers ont permis de mettre en lumière des besoins récurrents, notamment celui de mobiliser des ressources humaines dédiées à la pérennisation de l'Économie Circulaire, avec un investissement continu des collectivités.

La nécessité de formations a également été soulignée à plusieurs reprises, avec l'idée d'impliquer l'ensemble des acteurs dans le renforcement des compétences liées aux thèmes de l'Économie Circulaire.

Enfin, l'aspiration à renforcer les partenariats entre acteurs privés, publics et associatifs, et à poursuivre la collaboration dans une perspective territoriale, a été clairement exprimée. En résumé, cette réunion a démontré que les partenaires du programme TER sont motivés à maintenir l'élan initié depuis 2021.



LA PERTE DES MOYENS HUMAINS DÉDIÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour 2024, le choix fait par le SMICTOM de ne pas renouveler les deux postes liés à l'Économie Circulaire est avant tout dû à une contrainte budgétaire. L'idée poursuivie étant d'intégrer ces réflexes circulaires dans chacun des postes qui composent le SMICTOM.

Ainsi, certaines des actions portées par ce programme pourront avoir toute leur place dans le futur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2025-2030). De plus, les EPCI qui composent le SMICTOM prennent le sujet en main de diverses manières.

En outre, Fougères Agglomération portera les sujets d'Économie Circulaire, notamment liés au bâtiment au travers de leur Chargée de projet Petites Villes de Demain. Val d'Ille-Aubigné se lancera dans un Contrat d'Objectif Territorial (ADEME), dont l'objectif est de traiter les sujets relatifs à l'Économie Circulaire, au Climat, à l'Air et l'Énergie. Couesnon Marches de Bretagne réfléchit à intégrer ces sujets via son Pôle Environnement. Et Liffré Cormier Communauté s'oriente sur des projets relatifs à l'Écologie Industrielle et Territoriale via leur Service Économie, accompagné du Service Environnement.

FOCUS SUR 2 ACTIONS

SIGNI-
FICATIVES

VERS LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE

LA VOLONTÉ DE CRÉER UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI

Les deux syndicats (SMICTOM Sud-Est 35 et SMICTOM du Pays de Fougères) souhaitent impulser la filière en favorisant l'accès aux matériaux de seconde vie à l'ensemble des acteurs sur le territoire. Il s'agissait principalement de permettre aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre d'inclure des matériaux de réemploi dans leurs projets à travers une mise à disposition de ces matériaux sur une plateforme physique, mais aussi d'étudier la possibilité d'accès de ce gisement aux particuliers.

Une étude, subventionnée en partie par l'ADEME, a donc été lancée de juin 2022 à juin 2023. Elle a permis d'avoir :

• Un diagnostic de territoire mettant en avant :

- La chaîne de valeur du réemploi et ses métiers
- Les gisements
- Les acteurs

• Des préconisations :

- Un guide méthodologique pour extraire et intégrer des matériaux de réemploi dans un chantier
- Un plan d'actions jusqu'en 2028



Atelier avec les acteurs territoriaux

LE PAYS DE FOGÈRES, AU COEUR D'UN PROJET CIRCULAIRE

• L'animation d'un atelier avec les acteurs territoriaux en mars 2023 : élus, techniciens et architectes principalement

• L'accompagnement de deux chantiers pilotes

LES CHANTIERS PILOTES ENGAGÉS

À l'heure actuelle, les chantiers pilotes sont toujours en cours. Celui de Châteaubourg prend forme. Il s'agit d'une déconstruction et reconstruction



Visite de la halle sportive de Bazouges-la-Pérouse (extérieur)

d'une halle sportive. Le réemploi se fera *in-situ* principalement. À savoir, la déconstruction sélective a démarré en mars 2024. Une partie des matériaux déposés sont stockés pour servir au chantier de reconstruction. L'autre partie est vendue à une structure qui achète, valorise et revend des matériaux du bâtiment (*Articonnex*).

Le second chantier pilote aux Rives-du-Couesnon est une extension et rénovation d'une école. Ce projet a pris du retard, car il a été scindé en deux phases. Dans sa première phase, la déconstruction a été réalisée en mars 2024 par un habitant, qui récupère l'ancien atelier technique. Dans sa seconde phase, elle devait intégrer les matériaux déconstruits sur le chantier de Châteaubourg, mais le planning du chantier de Rives ayant pris du retard et la phase n'ayant pas démarré, la réflexion se poursuivra d'ici fin 2024 pour intégrer des matériaux de réemploi.

D'autres chantiers du territoire ont également fait part de leurs intentions en termes de réemploi, telles que les communes de Bazouges-la-Pérouse ainsi que Saint-Georges-de-Reintembault via leurs Chargées de projet Petites Villes de Demain (PVD), très actives sur le sujet.

POUR LA SECONDE VIE DES MATÉRIAUX DU BÂTIMENT

L'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS DE BIODÉCHETS PROFESSIONNELS

ALLER PLUS LOIN DANS L'ACCOMPAGNEMENT

À la suite de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de biodéchets, nous avons souhaité accompagner les établissements concernés pour mettre en place des solutions individuelles et collectives. Depuis deux ans, nous avons déjà communiqué, par courrier et lors d'ateliers, auprès des établissements concernés sur notre territoire.

Au 1^{er} janvier 2024, les EPCI membres du SMICTOM du Pays de Fougères ont choisi la gestion de proximité pour gérer et valoriser les biodéchets des particuliers.

Nous souhaitons donc mettre en place une expérimentation opérationnelle à destination des professionnels en ciblant dans un premier temps les professionnels assimilés : établissements de santé (hôpital, EHPAD...), la restauration scolaire et les restaurants de centre-ville.

LES CIBLES DE CETTE EXPÉRIMENTATION

Cette expérimentation, ciblée sur les villes de Fougères et de Lécousse (soit 213 producteurs identifiés), avait pour objectif de lancer une dynamique collective auprès de ces professionnels autour du sujet des biodéchets alimentaires. Le but était qu'ils montent en compétence à travers la formation, et qu'ils choisissent une solution de gestion et de valorisation des biodéchets durant des temps d'animation collectifs. Pour réussir cette mission, une bonne mobilisation des professionnels était primordiale pour susciter leurs intérêts et favoriser une dynamique locale.

Nous avons sollicité le bureau d'étude *Tehop*, car nous souhaitons être accompagnés pour mettre en place une méthode d'animation et de mobilisation solide, pour garantir la mise en œuvre de solutions de tri à la source des biodéchets dans le maximum d'établissements. Cette animation s'est déroulée sur les quatre derniers mois du programme TER, soit de mars à juin 2024. Les établissements à mobiliser étaient :

- les établissements médico-sociaux (type EHPAD – environ 27 établissements)
- les sites de restauration scolaire (20 à 25 établissements suivant les regroupements)
- les lieux de restauration (environ 69 établissements), soit un total d'environ 120 établissements

Nous souhaitons que les ateliers répondent aux besoins identifiés auprès des acteurs, par exemple autour de collectes mutualisées. Nous voulions également qu'un atelier porte sur le compostage en bout de champ et que *Tehop* puisse associer le REEPF à cette mission.

LA DÉROULÉ EN DEUX TEMPS DE L'EXPÉRIMENTATION

Cette expérimentation s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, des rencontres bilatérales avec les établissements concernés étaient organisées. Après avoir passé en revue et identifié nominativement les établissements à contacter, des messages clés et une méthode

Collecte pour une valorisation en méthanisation



Compostage autonome
en établissement



d'échange ont été élaborés. Pour avertir les professionnels de ces rencontres, un courrier leur a été diffusé. L'équipe de visite était composée des membres de *Tehop* ainsi que du SMICTOM. Puis, l'organisation des visites s'est déroulée de la manière suivante : *Tehop* a pris contact avec la cinquantaine d'établissements scolaires et d'EHPAD pour programmer les visites et participe à une quinzaine d'entre elles. Les autres visites étant assurées par l'équipe du SMICTOM. À la suite des visites, le bureau d'études a repris contact par téléphone avec chaque établissement pour recueillir les solutions de tri à la source des biodéchets envisagées.

Le second temps de l'expérimentation, non réalisé lors de la rédaction de ce livret, sera un accompagnement à la mise en œuvre, via la conception et l'animation d'environ cinq ateliers. Un atelier pourrait porter sur le compostage en bout de champ, préparé et animé par le REEPF. Les quatre autres ateliers, dont le thème sera précisé en fonction des besoins identifiés, pourront porter sur :

- des collectes mutualisées des biodéchets
- une transcription de l'expression du besoin
- du compostage en établissement une visite de site
- Une réunion de travail avec le ou les potentiels prestataires de collecte sera également envisagée

FOCUS SUR 3 ACTIONS

QUI N'ONT
PAS
FONCTION-
NÉ

LE DÉVELOPPEMENT



Adhésif prévu pour les commerçants s'engageant dans un programme de réduction de leurs déchets avec le SMICTOM

LE CONTEXTE DU RETOUR DE LA CONSIGNE

La consigne pour réemploi était une action à part entière du programme. L'idée globale autour de cette action était de faciliter la réintroduction d'emballages réutilisables. Cette idée est en totale corrélation avec la loi AGEC qui prévoit la fin de mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique d'ici 2040. Pour ce faire, différentes étapes se sont dessinées progressivement sur le sujet. En 2021, les pailles étaient interdites ainsi que les couverts jetables et les boîtes en polystyrène expansé entre autres. Les vendeurs étaient également obligés d'accepter

les contenants apportés par les consommateurs. En 2022, ce fut au tour du suremballage des fruits et légumes de connaître une interdiction. Une obligation de fonds dédiés au réemploi par les éco-organismes a également vu le jour. En 2023, les repas servis sur place doivent obligatoirement être servis dans de la vaisselle réutilisable.

Dans le cadre du PLPDMA, une action vise à accompagner les commerçants pour aller vers le zéro déchet. En parallèle, le programme TER s'est doté d'une action visant à développer la consigne pour réemploi afin de réduire l'utilisation des emballages à usage unique. L'idée étant

d'aller plus loin que l'action des « sacs réutilisables » développée dans le cadre du PLPDMA, et pouvoir aller sur des sujets tels que le vrac.

DES ACTIONS MENÉES, MAIS INSUFFISANTES POUR CRÉER UNE DYNAMIQUE

Le SMICTOM a adhéré au Réseau Consigne, afin de mieux cerner les acteurs et les besoins autour du sujet. Ce réseau a permis la connaissance de nombreux protagonistes de la consigne. Ainsi, des rencontres se sont déroulées avec *Le Fourgon*, *La Station*,

En Boîte le Plat et *Distro* notamment. C'est ainsi que nous avons pu identifier le restaurant *Breizh Bowl* comme seul professionnel fougérais à adhérer au réseau *En Boîte le Plat*. Des questions se sont également posées et auraient pu être traitées lors d'un Groupe de travail : quels types de commerçants cibler ? quels types de produits privilégier ? Deux EPCI se sont également emparés du sujet : Couesnon Marchés de Bretagne en octobre 2021 a programmé un rendez-vous avec *En Boîte le Plat* et les commerçants alimentaires de son territoire. Cependant, aucun commerçant ne s'étant inscrit, la réunion a été annulée.

En septembre et octobre 2023, c'est Liffré-Cormier Communauté qui s'est saisi du sujet en invitant les commerçants du territoire, via *Zéro Waste Pays de Rennes* à venir rencontrer les solutions qui s'offraient à eux en termes de consigne pour réemploi. *Le Fourgon*, *La Station*, *En Boîte le Plat* et *Distro* étaient présents, et la *Biocoop* de Saint-Aubin-du-Cormier a témoigné. Malheureusement, les commerçants n'étaient pas au rendez-vous : personne n'est venu à la première réunion.

En résumé, le manque de temps et de manifestation des acteurs autour du sujet eurent raison de cette action. Le nouveau PLPDMA en cours d'élaboration pourrait permettre de traiter ce sujet sous un nouvel angle.



Pancarte d'un commerçant engagé dans une démarche de réduction d'emballages à usage unique

DE LA CONSIGNE DE RÉEMPLOI

LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOPÂTURAGE AU SMICTOM

LES AVANTAGES DE L'ÉCOPÂTURAGE

Dans une optique de rendre les pratiques de gestion des espaces verts du SMICTOM exemplaires, nous avons eu la volonté de mettre en place de l'écopâturage sur les parcelles du siège. En effet, l'écopâturage présente de nombreux atouts :

- diminution de la pollution atmosphérique et auditive (par l'arrêt des tondeuses)
- amendement des sols
- augmentation de la biodiversité
- diminution du temps agents
- préservation de races locales
- bien-être du fait de la présence d'animaux

Avec le Responsable du Service Maintenance, nous avons donc rencontré deux éleveurs en août 2022. Ils se sont tous les deux déplacés pour nous établir des devis en tenant compte de notre terrain. Les deux éleveurs nous proposaient des moutons : moutons des landes de Bretagne pour l'un, et moutons avranchins pour l'autre.

LES RAISONS DE L'ÉCHEC

Malgré tous ces avantages et la collaboration des Services Maintenance et Économie Circulaire, la Direction n'a pas souhaité la mise en place

de l'écopâturage au SMICTOM. Diverses raisons ont été évoquées : agenda politique trop chargé, travaux de construction d'un nouveau quai de transfert accolé au SMICTOM à venir, budget à tenir et inquiétude face à la charge d'entretien des animaux. Cette expérience, nous a poussé à rebondir et travailler différemment via une mise en place de la gestion différenciée des espaces verts du SMICTOM. Elle présente également des qualités environnementales. Elle consiste à adapter les pratiques d'entretien aux usages des espaces verts. Au SMICTOM, nous avons donc arrêté de tondre des parcelles non utilisées pour favoriser la biodiversité et l'infiltration de l'eau dans les sols.



L'écopâturage avec moutons avranchins

LA CRÉATION D'UN LABEL "BÂTIMENT PUBLIC EXEMPLAIRE"



Le bâtiment d'Écobatys

UN CONSTAT PARTAGÉ

En février 2023, nous avons réuni Écobatys et l'Agence Locale de l'Énergie (ALE), tous deux partenaires du programme TER. Le but était de voir comment nous pouvions poursuivre notre action 7 « Exemplarité des constructions publiques ». Nous avons l'idée d'élaborer un guide et de le diffuser aux communes et aux EPCI du territoire, afin de les aider à rendre leurs bâtiments vertueux via l'intégration de matériaux bio et géosourcés et de matériaux de réemploi. Cependant, l'ALE, qui suit tous les projets de construction et de rénovation publics du Pays de Fougères, nous a assuré

qu'un tel guide ne serait pas utile, car les nouveaux projets de bâtiments publics étaient déjà vertueux.

UNE IDÉE INSPIRANTE, MAIS NON RÉALISÉE

Dès lors, nous avons pensé aider les communes et les EPCI à communiquer autour de leurs constructions édifiantes, via un label « Bâtiment public exemplaire ». Malheureusement, ce label n'a jamais vu le jour, principalement par manque de temps et de coopération. En effet, dans le cadre du programme TER, le sujet n'étant pas perçu comme prioritaire, peu de temps y a été accordé. Début 2024, dans un souhait de faire sortir ce projet avant la fin du programme TER, l'ALE, qui possède la base de données essentielles à ce projet, a été sollicitée mais nous n'avons pas eu de retour. De plus, la charge importante de travail de notre Service Communication n'aurait pas pu se positionner sur projet demandant un investissement important.

PENSER L'APRÈS

Six années, c'est le temps qui aura été nécessaire pour ce programme. Trois années pour réaliser un diagnostic partagé sur les déchets, les ressources et les démarches du territoire, puis permettre le recrutement des deux Chargées de mission qui ont gravité autour du projet après la période Covid. S'en est suivi trois années pour identifier et élaborer des propositions de partenariats autour de l'Économie Circulaire, et de deux ressources prioritaires identifiées sur le territoire que sont la matière organique et la matière minérale.

Un grand travail a été réalisé sur la matière organique dans un contexte d'obligation de tri à la source des biodéchets. L'organisation de Groupes de travail impliquant élus et techniciens a été le point clé de la réussite autour de cette thématique. Des solutions tant sur les végétaux que sur les restes alimentaires ont été trouvées. Les particuliers disposent de solutions de tri, et les professionnels ont été accompagnés pour trouver des solutions adaptées à leur échelle. Reste que la prévention, la sensibilisation et donc l'accompagnement, sont des éléments à ne pas négliger pour maintenir l'effort existant.

Autour du bâtiment, les acteurs ont pu être sensibilisés, notamment les collectivités territoriales que ce soit des élus ou des techniciens. L'objectif a été de montrer l'exemple pour que ces actions vertueuses soient dupliquées. Les chantiers pilotes de Châteaubourg et de Rives-du-Couesnon seront à suivre avec attention. Le but est de faire en sorte

que les projets intègrent un maximum de matériaux biosourcés, géosourcés, de réemploi, mais surtout des constructions avec un maximum de matériaux monoflux pour en faciliter la déconstruction, le réemploi et le cas échéant un meilleur recyclage. Des documents autour de la commande publique durable mais aussi du livrable sur l'extraction et l'intégration des matériaux dans un projet seront d'une forte utilité. *Écobatys* est d'ailleurs identifié comme une ressource importante du territoire sur cette thématique.

Pour ce qui est du réemploi des objets et matériaux, une forte activité existait déjà avec les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire. Le renfort proposé dans le cadre du programme a permis une interconnaissance plus profonde et un travail sur des enjeux essentiels aux acteurs. Au-delà de se faire connaître lors de l'annuelle Fête de la Récup', ils ont une visibilité sur notre site internet, et ils ont également pu signer plusieurs conventions de partenariat et d'animation. Le futur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2025-2030) y trouvera une belle source d'inspiration.

Ces belles réussites ne permettent pas d'oublier les difficultés rencontrées lors de ce programme. Plusieurs éléments sont à prendre en compte comme une mobilisation parfois complexe des Élus sur des sujets sortant des compétences propres à un Syndicat de collecte et de prévention. Un manque de Groupe de travail pour faire valider les directions sur les actions a également été

un frein, que ce soit par un manque de planification ou de temps à accorder aux sujets autant au sein de la structure que pour les structures partenaires. Il est d'ailleurs important de rappeler qu'en interne, la mobilisation a été complexe face aux nombreux et lourds projets qu'elle portait sur ces trois années de programme, notamment avec la mise en place de la tarification incitative. Faire comprendre l'intérêt des enjeux autour des thématiques s'est révélé une tâche complexe face aux plannings chargés des uns et des autres.

Aujourd'hui ce projet a été porté avec satisfaction par les personnes en charge du programme. L'hétérogénéité et la complexité des sujets abordés ont permis une belle montée en compétence

des Chargées de mission, qui ont su, grâce à leur capacité d'adaptation et d'animation, transmettre autant que possible les sujets portés. Face à leur enthousiasme et à leur synergie, les acteurs du territoire deviennent les nouveaux relais. Charge à tous et toutes de porter au quotidien ce réflexe de pensée circulaire pour un territoire toujours plus économe en ressources.

Réunion du 5 décembre 2023 pour parler de l'avenir de l'économie circulaire sur le Pays de Fougères



MERCI !

L'ADEME Bretagne est remerciée pour son soutien technique et financier, ainsi que pour les formations et les temps d'échange de qualité. Les remerciements vont tout particulièrement à Madame Véronique Marie et à Monsieur Nicolas Ulrich pour leur accompagnement durant ces trois années.

Par ailleurs, le SMICTOM du Pays de Fougères est remercié, et plus précisément son Président Monsieur Serge Boudet, ses Élus à la Prévention et l'Économie Circulaire Madame Mélanie Montembault, Messieurs Pascal Hervé et Pierre Berhault, et tous les Délégués Syndicaux pour la confiance accordée et l'intérêt porté à l'Économie Circulaire. Les remerciements vont également aux deux Directeurs Généraux des Services, Madame Pauline Salmon et Monsieur Vincent Osmont, pour la supervision des missions.

Les deux Chargées de mission TER, Mesdames Pauline Leroux et Héloïse Pereira, sont remerciées pour leur travail et leur implication dans ce programme. Des chaleureux remerciements vont

aux agents du Service Prévention qui ont permis de belles collaborations sur différents projets. Enfin, tous les autres agents des Services Technique, Projets et Administratif sont remerciés pour leurs qualités professionnelles.

Suite à cela, les élus et agents des quatre EPCI du SMICTOM du Pays de Fougères : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné sont remerciés pour leur coopération territoriale. Plus particulièrement, leurs Services Environnement et Développement Économique, qui furent des relais au sein de ces structures.

Des remerciements vont aussi aux quarante-six communes du SMICTOM, au S3T'EC, à la Région Bretagne, au Département d'Ille-et-Vilaine et au SMICTOM Sud-Est 35, qui furent de fidèles collaborateurs publics. Puis, tous les partenaires du programme TER sont remerciés. Ils ont accompagné et fait vivre ce programme durant trois ans : l'Agence Locale de l'Énergie, Écobatys, Familles Actives au Centre

Social, le Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères, le Pôle ESS du Pays de Fougères, les acteurs du réemploi et de la réparation (*Repair Café Fougères, Wallace & Granit, Pignon Solidaire, Le Tournevis, Recycl'Roch, Tri Maouez, Emmaüs Fougères, Bébé Boutique, (Re)Cycles, Mez'idées citoyennes, Recycl'Donc*) et *Le Grand R'*.

Plus globalement, toutes les personnes rencontrées et intéressées par nos thématiques de travail au cours de ces trois années sont remerciées.

Finalement, le Studio dazd est remercié pour ses conseils artistiques et son talent graphique qui ont permis la réalisation de ce livret.

Rédaction: Héloïse Pereira et Pauline Leroux
Design éditorial: studio dazd – www.dazd.fr
Photographies: SMICTOM
Illustrations: Pauline Leroux, Héloïse Pereira, studio dazd
Caractère typographique de titrage: le caractère Baste de la fondrie Lift Type
Caractère typographique de labeur: le caractère Patron de la fondrie Milieu Grotesque